

Montreuil-sous-Bois, le 19 juin 2009

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FranceAgriMer : demande d'ouverture d'une mesure de distillation de crise au Conseil spécialisé pour la filière viticole du 18 juin 2009

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour la filière viticole s'est réuni le 18 juin 2009 sous la présidence de Jérôme Despey, nommé par arrêté du ministre de l'Agriculture et de la Pêche en date du 15 juin 2009 (publié au JORF le 18 juin 2009).

Réflexion sur la mise en œuvre d'une distillation de crise dans le secteur viticole

Lors du dernier Conseil spécialisé, les professionnels avaient évoqué la possibilité, issue de certains bassins de production et organisations de la filière, de mettre en œuvre une distillation de crise. FranceAgriMer a réuni, le 4 juin dernier, un groupe de travail chargé d'examiner les conditions techniques de la mise en œuvre d'une mesure de distillation de crise. Ses premières expertises ont été présentées aux membres du Conseil, afin d'accompagner leur réflexion.

À cette occasion, un point a également été fait sur certains éléments de conjoncture.

À 44 semaines de campagne, les cours des vins de table rouges sont en repli, poursuivant la tendance baissière observée depuis janvier. En moyenne sur la campagne, les prix des vins de table rouges et rosés sont de 3,41 €/°.hl (la moyenne mensuelle sur le mois de mai étant de 3,30 €/°.hl).

Les cours des vins de pays rouges et rosés sont quasi identiques à ceux de l'an dernier en moyenne et stables en tendance depuis janvier ; la moyenne des cours en mai s'établit à 55,27 €/hl. Mais on note cependant une certaine volatilité des cours avec un niveau bas en semaine 44 à 51,95 €/hl.

Pour compléter cette observation, et prendre en compte la baisse importante des transactions constatée depuis plusieurs mois, il a été établi une prévision de stocks à fin juillet exprimée en « mois d'utilisation normale ». Les analyses menées sur la base des prévisions d'utilisation 2009, conduisent à un stock d'environ 11 mois d'utilisation contre 9,5 en moyenne (soit un surstock équivalent à plus de 1,5 mois de consommation).

Ces éléments tendent à montrer que nous assistons non pas une crise de surproduction, mais bien à une crise due à une baisse relative de consommation.

Compte tenu de l'ensemble des éléments de réflexion portés à sa connaissance, le Conseil a donné un avis favorable sur la mise en œuvre rapide d'une mesure de distillation de crise.

Cette nouvelle mesure serait ouverte sur une base volontaire et sur l'ensemble du territoire national. Elle ne concernerait que les vins de table et de pays rouges pour environ 600 000 hl. Néanmoins, il a été convenu que chaque bassin viticole pourrait décider, s'il le souhaite, de se fermer la mesure après avis du Conseil de bassin.

Cette mesure devra être approuvée par la Commission européenne dans le cadre d'une demande de modification du programme national, qui lui sera présentée avant le 30 juin prochain.

A noter : la distillation de crise ne pourra être effective en France qu'après acceptation de la Commission européenne, dans un délai de 3 mois maximum.

OCM : nouvelle répartition des crédits 2008-2009 du programme national

En raison de l'ouverture de la mesure de distillation de crise, qui n'était pas budgétée en 2008-2009, le Conseil a adopté une nouvelle répartition des crédits 2008-2009 au sein de l'enveloppe du programme national de 172 M€ :

- prestations viniques : 35 M€ ;
- moûts concentrés : 16,7 M€ ;
- assurance récolte : 1,3 M€ ;
- restructuration du vignoble : 58,5 M€ ;
- promotion pays tiers : 23 M€ ;
- investissements : 11,5 M€ ;
- distillation de crise : 26 M€.

OCM : arrachage de vignes pour la campagne 2009-2010

Le projet d'arrêté relatif à l'octroi de la prime à l'arrachage de vignes pour la campagne 2009-2010 a été présenté aux membres du Conseil.

Concernant la mise en œuvre de la prime d'arrachage définitif pour la prochaine campagne, l'ordre de priorité communautaire n'est pas modifié (1^{ère} priorité : arrachage total et 2^e priorité : plus de 55 ans). Par contre, au niveau national, une 3^e priorité a été retenue : les exploitants éligibles de la campagne précédente qui avaient été refusés en raison de la consommation de l'enveloppe budgétaire.

À noter également : il a été fixé un critère de non priorité pour les exploitants dont les dossiers acceptés en 2008-2009 n'ont pas été réalisés.

Le Conseil a émis un avis favorable sur le projet d'arrêté. La mise en œuvre concrète de la prime d'arrachage pour la campagne 2009-2010 pourra ainsi débiter rapidement.

OCM : projets d'arrêtés sanctions

L'avis des membres du Conseil a été sollicité sur des projets d'arrêtés définissant le régime des sanctions applicables en cas de réalisation non conforme, pour chacune des mesures de l'OCM vins. L'objectif de ces dispositions est de permettre une gestion optimisée de l'enveloppe nationale, avec égalité de traitement des bénéficiaires et des sanctions proportionnées pour éviter une inéligibilité totale de certains dossiers. Après examen de l'ensemble des projets, le Conseil a émis un avis favorable.

Modification des dénominations et conditions de production de certains vins de pays

Des demandes de changements de dénominations et de modifications de conditions de production de certains vins de pays ont été présentées aux membres du Conseil.

Le prochain Conseil spécialisé pour la filière viticole de FranceAgriMer se réunira le 16 juillet 2009.

Contacts presse FranceAgriMer

Laurence Gibert

Tel : 01 73 30 34 05

laurence.gibert@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet

Tel : 01 73 30 22 54

virginie.nicolet@franceagrimer.fr